

d'accroître notre capacité de prévoir le climat et le changement climatique sur une base régionale et mondiale, y compris d'identifier assez tôt les questions liées au climat qui sont pour l'instant inconnues et d'établir des stratégies d'intervention judicieuses, il y a lieu d'élargir les activités de recherche régionales, nationales et internationales sur le climat, le changement climatique et la hausse du niveau de la mer. Les représentants ont également affirmé qu'il y avait lieu d'intensifier la recherche sur les conséquences socio-économiques d'un changement climatique et les stratégies d'intervention.

- L'établissement et l'adoption de solutions permanentes et durables à la menace de réchauffement planétaire prendront des années et nécessiteront une action internationale coordonnée. Même si les questions permettant de conclure une entente internationale sur une approche coordonnée visant le réchauffement planétaire sont similaires aux autres questions environnementales, telles que le dépérissement de l'ozone de la stratosphère, les difficultés seront vraisemblablement plus grandes dans le cas du réchauffement planétaire, et ce, parce que les activités qui entraînent les émissions des gaz à effet de serre sont fortement intégrées aux structures économiques des pays et sont réparties dans l'ensemble de l'économie.
- Le Canada participe, avec ses partenaires internationaux, à la recherche d'une démarche coordonnée pour régler le problème du réchauffement de la planète. Malgré les difficultés à établir un consensus à l'échelle internationale, d'importants progrès ont été accomplis dans un laps de temps relativement court. La Conférence de Toronto sur l'atmosphère en évolution qui a eu lieu en 1988 était la première conférence importante au cours de laquelle les décideurs et les scientifiques se sont réunis pour étudier les conséquences des activités humaines sur l'atmosphère. En février 1989, le Canada et 23 autres pays ont signé la Déclaration de La Haye reconnaissant la nécessité d'établir une convention internationale sur le changement climatique. Au cours d'une réunion ultérieure à Noordwijk, en novembre 1989, le ministre canadien de l'Environnement et les ministres de 75 autres pays ont insisté sur l'importance d'établir des objectifs quantitatifs et des calendriers en vue de limiter ou de réduire les émissions des gaz à effet de serre. Les ministres ont également reconnu la nécessité d'une stabilisation des concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère tout en s'assurant d'un développement stable de l'économie mondiale. En mai 1990, au cours d'une réunion de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à Bergen, en Norvège, 34 pays membres (y compris le Canada) se sont engagés à établir des stratégies nationales, ainsi que des objectifs et calendriers, au plus tard dès le début des négociations d'une convention cadre internationale sur le changement climatique, afin de limiter ou de réduire le plus possible et de stabiliser les émissions de CO<sub>2</sub> et des autres gaz à effet de serre. À la Deuxième Conférence mondiale sur le changement climatique, les ministres et les autres représentants ont accueilli favorablement les engagements du Canada et des autres pays à prendre des mesures visant à stabiliser, d'ici l'an 2000, aux niveaux de 1990 leurs émissions de CO<sub>2</sub>, ainsi que celles des autres gaz à effet de serre non régis par le Protocole de Montréal. Les représentants ont également pressé les pays développés à analyser la faisabilité et les options en matière d'adoption d'une